

SECRET

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

No 160
SECRET/319
25 septembre 1985

Original: anglais

NEGOCIATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE XXVIII:5

Liste XXXVIII - Japon

La Mission permanente du Japon a fait parvenir au secrétariat la communication ci-après en date du 20 septembre 1985.

J'ai l'honneur de me référer au document TAR/100, en date du 8 janvier 1985, par lequel le Japon a informé les PARTIES CONTRACTANTES qu'il se réservait le droit, conformément aux dispositions du paragraphe 5 de l'article XXVIII, de modifier sa liste de concessions au cours de la période triennale commençant le 1er janvier 1985.

Comme suite à cette notification, j'ai l'honneur de vous faire savoir que le Japon a l'intention de négocier les concessions ci-après au titre du paragraphe 5 de l'article XXVIII de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce:

N° du tarif	Désignation du produit	Droit conventionnel	Droit de négociateur primitif
ex 41.02	Cuirs et peaux de bovins (y compris les buffles) et peaux d'équidés, préparés, autres que ceux des n° 41.06 et 41.08: 2. Autres: ex 1) teints, colorés, gaufrés ou imprimés: teints ou colorés, à l'exclusion des cuirs et peaux de buffles et des peaux pour cylindres de filature	20%	Communauté européenne

N° du tarif	Désignation du produit	Droit conventionnel	Droit de négociateur primitif
ex 64.02	<p>Chaussures à semelles extérieures en cuir naturel, artificiel ou reconstitué; chaussures (autres que celles du n° 64.01) à semelles extérieures en caoutchouc ou en matière plastique artificielle:</p> <p>ex 1) A dessus en cuir naturel ou comportant des pelleteries:</p> <p>Chaussures à dessus en cuir naturel et à semelles extérieures en cuir naturel, artificiel ou reconstitué ou en caoutchouc, à l'exclusion des pantoufles et autres chaussures d'intérieur</p> <p>2. Autres:</p> <p>ex 1) A semelles extérieures en cuir naturel:</p> <p>Souliers en toile</p>	<p>27%</p> <p>21,6%</p>	<p>Etats-Unis</p> <p>Etats-Unis Communauté européenne (droits de négociateur primitif flottants)</p>

Des statistiques relatives aux importations sont annexées à la présente communication.

Le Japon est prêt à engager des négociations ou des consultations conformément aux dispositions de l'article XXVIII applicables en l'espèce. Toute partie contractante intéressée est priée de le faire savoir dans les plus brefs délais.

ANNEXE

Importations de cuir

(en millions de yen)

Année / Origine	1982	1983	1984	Moyenne 1982-84	Composition (%)	Observations
Etats-Unis	1,917 (223)	1,882 (392)	4,086 (397)	2,628 (337)	82.3 -	Droits de négociateur primitif
CEE	659	441	430	510	16.0	
Espagne	24	22	28	25	0.8	
Argentine	0.7	5	35	14	0.4	
Autres	13.3	12	21	15	0.5	
TOTAL	2,614	2,362	4,600	3,192	100.0	

Note: 1. Source: Statistiques de dédouanement
2. Les importations, à l'exclusion des marchandises sous douane (cuir pour sièges) sont indiquées entre parenthèses, source: Ministère du commerce extérieur et de l'industrie.

Importations de chaussures en cuir

(en millions de yen)

Année / Origine	1982	1983	1984	Moyenne 1982-84	Composition (%)	Observations
Etats-Unis	715	398	426	513	10.6	Droits de négociateur primitif
CEE	3,510	3,562	3,707	3,593	74.5	
Suisse	400	454	362	405	8.4	
Inde	14	49	266	110	2.3	
Espagne	29	28	28	28	0.6	
Autres	58	147	316	174	3.6	
TOTAL	4,726	4,638	5,105	4,823	100.0	

Source: Statistiques de dédouanement

Importations de souliers en toile

(en milliers de yen)

Année / Origine	1982	1983	1984	Moyenne 1982-84	Composition (%)	Observations
Etats-Unis	4,091	0	0	1,364	8.6	Droits de négociateur primitif
CEE	20,975	11,112	3,872	11,986	75.5	Droits de négociateur primitif flottants
Taiwan	0	1,503	4,882	2,128	13.4	
Espagne	0	579	595	391	2.5	
Autres	0	0	0	0	0	
TOTAL	25,066	13,194	9,349	15,870	100.0	

Source: Statistiques de dédouanement